

Démantèlement du CNRS repoussé... mais vigilance !**Le CA du CNRS adopte un plan « stratégique » malgré l'opposition syndicale**

A la suite de la forte mobilisation le 19 juin de la communauté scientifique et universitaire et du blocage du Conseil d'administration du CNRS, les organisations syndicales et les associations de la recherche et de l'université, reçues le 26 juin 2008, ont obtenu de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche l'arrêt, dans l'immédiat, du démantèlement du CNRS et la possibilité d'une nouvelle rédaction du plan stratégique « Horizon 2020 ».

Jusqu'à là le plan stratégique, qui avait fait l'objet de nombreuses concertations dans les instances représentatives du CNRS et dans toutes leurs réunions de travail préparatoires, avait subi les interventions systématiques du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sous la pression d'un chantage budgétaire.

Le texte présenté aujourd'hui prend en considération : le maintien de toutes les disciplines au CNRS à égalité de traitement et de dignité ; la responsabilité entière de la direction de l'organisme dans la création de toute nouvelle structure et la répartition des moyens afférents ; la constitution de conseils scientifiques composés pour partie d'élus ; la mission de coordination avec des établissements partenaires du même champ disciplinaire. Toutefois, nous dénonçons la précipitation avec laquelle le vote du Conseil d'administration est organisé sur un projet de texte porté à sa connaissance moins de deux jours à l'avance.

Ce schéma stratégique reste très imprécis sur le devenir des missions des départements scientifiques, notamment les relations avec le Comité national. Il prépare un découpage vertical des structures de recherche qui complique les relations pluridisciplinaires au niveau des laboratoires. Il répond à la mise en place d'une politique de recherche sur projets dont la première conséquence est l'aggravation de la précarité des emplois. Il est inscrit dans le cadre d'une refonte complète des organismes et des universités qui vise à imposer une vision utilitariste de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Les menaces persistent. La réorganisation pratique du CNRS et les modalités des partenariats avec les autres organismes et les universités, prévue pour l'automne, ne saurait être adoptée dans l'urgence. Cette réorganisation devra être négociée avec les organisations syndicales représentatives et soumise aux instances statutaires (Conseil scientifique et Comité technique paritaire) du CNRS avant d'être votée par le Conseil d'administration de l'organisme.

Le contrat d'objectifs et de moyens, prévu pour la fin de l'année, doit faire rapidement l'objet de concertations, car les besoins de l'ensemble de la recherche, comme ceux de l'enseignement supérieur, ne peuvent trouver de solution sans moyens budgétaires. Or nous savons que la ministre a refusé de s'engager sur des créations d'emplois de titulaires et même sur le renouvellement des emplois actuels. Elle continue à réduire les possibilités de mise en œuvre d'une stratégie scientifique indépendante du pouvoir politique, notamment en privilégiant le financement par projets de l'ANR.

Les prochaines concertations devront prendre en compte la nécessité absolue de restaurer l'attractivité des métiers de la recherche. Pour cela il est indispensable de revaloriser les carrières et les rémunérations et de réduire la précarité en développant des emplois titulaires.

Nous resterons vigilants.

Déclaration au nom de la délégation du personnel
reçue par le Conseil d'administration du CNRS du 1er juillet 2008

Jean-Luc Mazet (SNCS-FSU), Annick Kieffer et Michel Pierre (SNTRS-CGT), Olivier Sandre (SGEN-CFDT-Recherche-EPST),
Michelle Lauton (SNESUP-FSU), Bernard Jacq et Isabelle This (SLR), Laurence Giavarini (SLU), Sophie Binet (UNEF)

Résultats vote sur texte présenté par la Présidente du CNRS : 14 pour – 6 contre [les quatre représentants des élus du personnel (SNTRS-CGT, SNCS-FSU, SGEN-CFDT) et des deux représentants des fédérations syndicales FSU et CGT].

Présidence française de l'Union Européenne : déjà beaucoup d'agitation et des déclarations de la ministre ; est affiché un objectif majeur de « ranking » européen (comme s'il n'y avait pas d'autres priorités que d'élaborer un classement européen des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, notamment l'augmentation des crédits, les moyens pour la mobilité étudiante, la consolidation des statuts des chercheurs et des enseignants-chercheurs, favorisant les coopérations internationales, l'amélioration des conditions pédagogiques de réussite, ...).

Autre annonce : de nombreux voyages européens (40) pour la techno-bureaucratie-cpuienne gravitant autour de la rue Descartes.